



# Une double calamité :

## arguments contre l'expansion des Comptes d'épargne libres d'impôt (Résumé)



INSTITUT  
**BROADBENT**  
INSTITUTE

PAR Jonathan Rhys Kesselman\*

| Février 2015

\* Jonathan Rhys Kesselman occupe la chaire de recherche du Canada en finances publiques à l'école de politique publique de l'Université Simon Fraser. Il est fellow en politique à l'Institut Broadbent. Sa recherche de 2001 menée en collaboration sur les « régimes d'épargne à impôt prépayé » a posé les fondements de la mise en œuvre en 2009 du programme de Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

L'auteur remercie Kevin Milligan, Andrew Jackson, Richard Shillington, Gordon Pape et Jonathan Sas de leurs observations utiles sur une précédente ébauche. Il remercie aussi Carlos Cardone et Andrew Dranfield de Investor Economics, Inc., Toronto, pour des données sur le CELI au-delà de 2012, et Paul Buigues de Rcube, Paris, d'avoir donné confirmation que les données citées sur les déclarations de fonds propres vont jusqu'à novembre 2012. Nous sommes aussi très reconnaissants à l'Institut Broadbent et au programme de Chaires de recherche du Canada. L'auteur assume la pleine responsabilité de toutes les analyses, résultats et erreurs de la présente ébauche.

Le rapport complet est disponible en anglais sur le site <http://www.broadbentinstitute.ca/en/issue/income-inequality>. On trouvera une version plus longue de cette étude au site Internet de l'école de politique publique de l'Université Simon Fraser

## RÉSUMÉ

À ce jour, la proposition du Parti conservateur du Canada de doubler le plafond des contributions aux Comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) n'a pas fait l'objet de suffisamment d'études critiques. Cette lacune vient peut-être de l'idée que peu de revenus fiscaux seront perdus et de la perception que la plupart des contribuables en profiteront. Ces deux croyances sont fausses.

La présente étude n'a trouvé aucun argument—d'ordre économique ou en termes de fonds propres—en faveur du doublement inconditionnel du plafond des contributions au CELI. À long terme, doubler le plafond des CELIs coûterait aux gouvernements des milliards de dollars de plus en revenus fiscaux annuels, mettrait la plupart des impôts perdus dans les poches de gens déjà bien nantis, et réduirait la progressivité générale des systèmes d'imposition fédéral et provinciaux.

La grande majorité des Canadiens n'en tireraient aucun avantage important. En fait, ils devront porter le fardeau d'un CELI élargi sous forme de réduction des services publics ou d'augmentation des impôts, et ce, afin de compenser la perte de revenus fiscaux.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

Premièrement, le CELI actuel réduit déjà la progressivité des systèmes d'imposition fédéral et provinciaux. Doubler le plafond des contributions exacerberait ce parti-pris dans les années futures. La présente étude conclut que :

- Dans 40 ou 50 ans, lorsque le régime de CELI actuel arrivera à maturité, on prévoit que le coût, pour le fédéral, sera de plus de 15,5 milliards de dollars par année. Voilà une augmentation marquée par rapport aux 65 millions de dollars l'année de sa mise en œuvre, et au coût de 401 millions de dollars en 2013.
- De par la nature « libre d'impôt » des soldes des CELIs, les gouvernements provinciaux subiront des pertes pouvant aller jusqu'à 9 milliards de dollars par année quand le système arrivera à maturité. Ces chiffres seront bien sûrs gonflés par le doublement du plafond des contributions au CELI.
- L'engagement du gouvernement fédéral à ne jamais tenir compte des CELIs dans l'évaluation du revenu en regard du Supplément de revenu garanti et de la sécurité de la vieillesse fera en sorte que le programme connaîtra une croissance du nombre de ses dépendants et de ses coûts

dans les prochaines décennies. D'ici 2050, l'augmentation du coût annuel du programme pourrait passer de 4 milliards de dollars à plusieurs fois ce chiffre.

Deuxièmement, la présente étude démystifie l'idée que le doublement du plafond du CELI profiterait largement aux contribuables et qu'il énergiserait la performance de l'économie. La présente étude conclut que :

- Actuellement, les limites combinées des contributions au REÉR et au CÉLI laissent beaucoup de jeu aux exigences requises pour gérer les économies de toute une vie, et ce, pour tous les travailleurs gagnant jusqu'à 200 000 \$ par année au moins. Avec le plafond actuel de 5 500 \$, on peut accumuler de 690 000 \$ à 4 millions de dollars, selon la date d'encaissement; un individu avec un plafond doublé ou un couple avec le plafond actuel pourrait accumuler deux fois cette somme, soit de 1,4 à 8 millions de dollars.
- L'utilisation des dispositions du CELI actuel est déjà faussée en faveur des personnes gagnant un revenu supérieur, et ce biais serait accentué par un doublement du plafond des contributions.
- Ce sont majoritairement les riches qui, à long terme, tireraient avantage du doublement du plafond du CELI; les retraités actuels et les travailleurs plus âgés pourraient en tirer profit pendant une période transitoire, mais ces personnes seraient aussi bien servies sans doubler inconditionnellement le plafond pour tous.
- La plus grande partie de l'augmentation des contributions aux CELIs proviendrait du virement d'économies imposables dans ces comptes ou du détournement d'économies autrement versées dans des REÉR.
- Les liens entre les économies des ménages et les investissements dans les entreprises familiales étant ténus ou brisés, doubler le plafond des CÉLI ne fera rien ou très peu pour améliorer la performance de l'économie.

Bref, la proposition de doubler le plafond des contributions au CELI partage et même dépasse les faiblesses de la proposition gouvernementale sur le fractionnement du revenu familial : une perte importante et croissante de revenu fiscal, des avantages favorisant les ménages à revenus élevés et une réduction de la progressivité du système fiscal. Cependant, contrairement au plan de fractionnement du revenu familial, le doublement du plafond des CELIs fera pleuvoir toutes ces malédictions sur des Trésors provinciaux sans défense.